

APPEL A CANDIDATURE POUR DES RESIDENCES EN 2023



PRESENTATION DE LA RESIDENCE

Chaque année depuis 1989, le programme de résidence de l'Atelier Calder permet à des artistes de poursuivre leur démarche artistique, d'expérimenter et de créer de nouveaux projets dans un environnement exceptionnel : l'ancien atelier du sculpteur américain Alexander Calder, situé à Saché (France). Les œuvres réalisées sont présentées au public à la fin de chaque résidence lors d'une visite d'atelier.

La résidence peut également être l'occasion pour l'artiste de produire des œuvres qui seront ensuite exposées dans une institution en collaboration avec l'Atelier Calder.



L'Atelier Calder accueille chaque année trois artistes en résidence pour une période de trois mois, afin d'apporter un soutien à des artistes développant des projets en lien avec l'espace et le volume (installation, sculpture..).

Cet appel à candidature s'adresse aux artistes professionnels de nationalité française et étrangère, sans limite d'âge, mais ayant un parcours professionnel confirmé sur la scène artistique internationale.

Conditions de la résidence :

Mise à disposition d'un atelier de 300 m² sur 2 niveaux, équipé d'un outillage générique.
Mise à disposition d'une maison équipée (450 m²) et d'un véhicule.

L'Atelier Calder est situé en zone rurale sans transport en commun à proximité les résidents doivent être titulaires d'un permis B valide ou permis international.

Une équipe de deux salariés accompagne l'artiste en résidence assure un suivi administratif, de la production et de la diffusion.

Une restitution à la fin de la résidence est organisée sous forme de visite d'atelier et de rencontre avec le public en présence de l'artiste. D'autres actions en direction des publics pourront être mises en œuvre en fonction des projets.

Les résidences sont de trois mois :

Session n° 1 : mi-janvier mi-avril 2023

Session n°2 : mai-juillet 2023

Session n°3 : mi-septembre – mi-décembre 2023

L'Atelier Calder se réserve le droit de décision finale sur la période de résidence des candidats.

Les candidats sélectionnés doivent être libérés de toute activité professionnelle (enseignement...) pendant leur séjour et s'engager à un temps de présence maximum.

Aides financières :

Chaque artiste bénéficie d'une bourse de séjour d'un montant de 5000 € directement versé à l'artiste et d'un budget d'aide à la production artistique de 6000€ géré directement par l'Atelier Calder.

Calendrier :

Lancement de l'appel à candidature : juin 2021

Clôture de la réception des candidatures : 15 août 2021

Etude et sélection des candidatures : octobre 2021

Réponses aux candidats uniquement par email : novembre 2021

Début des résidences mi-janvier 2023



APPEL À CANDIDATURE RESIDENCE A L'ATELIER CALDER

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le choix des résidents est effectué par un comité artistique composé du Président de l'Association et de ses membres, de professionnels, de représentants institutionnels et de partenaires de l'Atelier Calder.

Une attention particulière est portée aux critères suivants :

- qualité du parcours artistique
- Intérêt du projet de résidence (exigence et perspective du projet)

Éléments à fournir rassemblés dans un seul document PDF :

- CV (2 pages maximum) et bibliographie (1 page maximum)
- Fiche d'information complétée
- Un texte de présentation de la démarche artistique (1 page)
- Un texte (2 pages maximum) de présentation précis du projet de résidence mentionnant :
 - description du concept,
 - les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, processus de travail,
 - éventuellement une fiche technique
 - destination des œuvres produites : exposition, événement précis, commande ...
- Entre 10 et 20 images d'œuvres représentatives du travail de l'artiste

Les dossiers de candidatures doivent être adressés **uniquement** par email en format PDF (5 Mo – 10 Mo maximum) à : corinnebouvier@atelier-calder.com ou par WeTransfer. Les dossiers peuvent être rédigés en français ou en anglais.

Les candidatures ne respectant pas ce format ne seront pas examinées.

Pour plus de renseignements :

Tel : 02 47 45 29 29

www.atelier-calder.com

corinnebouvier@atelier-calder.com



FICHE D'INFORMATION

NOM / PRENOM :
NATIONALITE :
DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

EMAIL :

SITE INTERNET :

TEL :

TITULAIRE DU PERMIS B : OUI - NON
Une copie du permis sera demandée.

Calendrier des résidences :

Session n°1 : mi-janvier – mi-avril
Session n°2 : mai – juillet
Session n°3 : mi - septembre – mi-décembre

Merci d'indiquer la période de votre choix, toutefois l'Atelier Calder se réserve le droit de la décision finale sur la période de résidence des candidats.
A noter : Il sera très difficile de modifier la période de résidence une fois confirmée par l'Atelier Calder et par l'artiste.